

Collège DSPEG

## DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA CAPACITE EN DROIT 2<sup>ème</sup> ANNEE

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

## **DECIDE**

<u>Article 1</u>: Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la capacité en droit – 2ème année :

Nom	Prénom	Qualité
Président(e) du jury :		
BARTOLUCCI	Matteo	Maître de Conférences des Universités
Membres du jury :		
BERTILE	Véronique	Maître de Conférences des Universités
VAN DEN BERGH	Kieran	Contractuel 2 <sup>nd</sup> degré
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :		
BARON	Elisa	Maître de Conférences des Universités
LE NOACH	Gauthier	Maître de Conférences des Universités

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAL

Le directeur du collège DSPEG